

PROCOLE SANITAIRE AU 19/06/2020

ECOLE MATERNELLE

SOMMAIRE

1. Présentation.
2. Distanciation physique.
3. Gestes barrières.
4. Brassage des élèves.
5. Nettoyage / désinfection des locaux / matériels.
6. Informations.

1. PRESENTATION

Pour cette troisième phase du déconfinement, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles.

Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant chaque départ pour l'école.

Les personnels devront procéder de la même manière.

Les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains, tout en portant un masque « grand public ».

2. DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique évolue. La règle indicative de surface de 4m² ne s'applique plus.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe, aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

3. GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant et après les récréations
- avant et après chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre élèves d'une même classe.

Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

Depuis l'article 36 du décret n°2020-63 du 31 mai 2020, le « port du masque n'est toutefois pas obligatoire pour les enseignants lorsqu'ils font cours et sont à plus d'un mètre des élèves. »

Pour les élèves en école maternelle, le port du masque n'est pas recommandé.

L'aération des locaux est fréquente et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au moins toutes les 3 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

4. BRASSAGE DES ELEVES

La stabilité des groupes et la distanciation entre les différentes classes limitent le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus.

L'école maternelle ne comportant qu'une seule classe, nous ne sommes pas concernés par ce point.

La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves.

Il est recommandé de faire déjeuner les groupes classes ensemble lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible.

5. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise lorsqu'une désinfection au minimum quotidien est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

6. INFORMATIONS

- Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.

- Les familles doivent jouer un rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture d'une bouteille d'eau nominative, étiquettes sur les vêtements, prise régulière de la température...).

- Les horaires restent inchangés. Les enfants seront pris en charge au portail de l'école puis ils seront accompagnés aux sanitaires pour se laver les mains avant l'entrée en classe.

- Les élèves de petite section ne pourront pas faire de sieste.